

45 - Adoption du Pacte d'Istanbul pour l'Eau

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Les forums mondiaux de l'eau réunissent tous les 3 ans l'ensemble des organisations dans le domaine de l'eau et sont une plateforme d'échanges et de partenariat entre les divers intervenants à l'échelle mondiale. Ces forums sont organisés par le Conseil Mondial de l'Eau créé en 1996 par des associations professionnelles de l'eau et les agences des Nations Unies.

La ville de Marseille a été retenue comme lieu du 6^{ème} Forum de l'Eau qui aura lieu du 12 au 17 mars 2012. Toutes les parties prenantes françaises s'engagent en ce moment pour assurer le succès de cet événement majeur dans le domaine de l'eau. Les collectivités locales ont été étroitement associées aux 5 forums qui se sont déroulés, ainsi que les gouvernements et les parlementaires. Pour le Forum de Marseille, un engagement fort des collectivités locales est souhaité par le gouvernement français, et cela en gardant la continuité avec ce qui a déjà été bâti, en particulier lors du 5^{ème} forum qui s'est déroulé en 2009 à Istanbul.

En effet, un des résultats d'Istanbul pour les collectivités locales, a été l'adoption par les collectivités locales d'un «Pacte d'Istanbul pour l'Eau» qui reconnaît l'importance de l'eau comme bien public et la nécessité de bien la gérer pour garantir un bon accès des populations à ce bien précieux. Ce pacte propose donc des engagements généraux et doit être décliné en applications par les collectivités signataires. Cette déclinaison est laissée à l'appréciation de la collectivité signataire.

La Ville de Besançon a, depuis de nombreuses années, engagé une politique en faveur de l'eau et applique donc les principes du pacte. A l'occasion de la signature de ce pacte, la Ville de Besançon s'engage à :

- mesurer l'impact de ses différentes activités liées à l'eau et notamment l'impact global de la Ville de Besançon sur la rivière le Doubs, adapter en conséquence ses programmes d'investissement et ses modes de fonctionnement pour limiter ces impacts (consommation d'énergie, qualité des rejets, impact quantitatif et qualitatif des prélèvements, gestion des eaux pluviales...),

- poursuivre les opérations de sensibilisation des usagers (particuliers, agriculteurs, industriels...) quant à l'importance de la préservation de l'eau tant au niveau de la protection de la ressource en eau potable que de la qualité des rejets au réseau d'assainissement,

- conserver une tarification permettant un accès à chacun à l'eau potable pour les besoins primaires.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à autoriser M. le Maire à signer le formulaire d'adhésion au Pacte d'Istanbul pour l'Eau.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'adhésion de la Ville au Pacte d'Istanbul pour l'Eau.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.